

Washington, D.C., le 15 juin 2004

L'Honorable Taïb FASSI FIHRI
Ministre Délégué aux Affaires
Etrangères et à la Coopération
Royaume du Maroc

Monsieur le Ministre FASSI FIHRI,

J'ai l'honneur de confirmer l'entente suivante à laquelle sont parvenues les délégations des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume du Maroc au cours des négociations concernant le Chapitre Cinq (Règles d'Origine) de l'Accord de Libre Echange entre nos Gouvernements signé ce jour :

Au cours des négociations de l'Accord, la délégation des Etats-Unis a remis à la délégation marocaine la note ci-jointe relative à certains aspects du commerce de la viande d'agneau, de mouton et de caprin aux Etats-Unis. Si, après l'entrée en vigueur de cet Accord, les Etats-Unis commencent à exporter la viande de mouton, d'agneau ou de caprin au Maroc, les Etats-Unis et le Maroc entreront en consultations à la demande de l'un ou l'autre Gouvernement.

J'ai l'honneur de proposer que cette lettre ainsi que votre lettre de confirmation en réponse fassent partie intégrante de l'Accord.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Robert B. Zoellick
Représentant au Commerce
des Etats-Unis

Certains Aspects du Commerce des Etats-Unis de la viande d' Agneau, de Mouton, et de Caprins

Les États-Unis est un importateur net de viande d'agneau et de mouton. En 2003, les États-Unis ont importé 67.580 tonnes métriques (\$327 million) de viande d'agneau et de mouton, alors qu'ils n'ont exporté que 2.908 tonnes métriques (\$7 million) globalement. Au cours de l'année 2003, les États-Unis n'ont seulement exporté que 12,3 tonnes de viande d'agneau et de mouton (\$62.000) aux pays du Moyen-Orient, et n'ont pas réalisé d'exportations vers les pays de la région avec lesquels ils ont signé des accords de libre-échange ni vers les pays d'Afrique du Nord. De plus, les exportations des Etats-Unis de viande d'agneau et de mouton se sont généralement limitées aux pays du continent américain, les coûts élevés inhérents au fret et à l'assurance réduisant les bénéfices financiers des exportations de ces produits vers davantage de destinations lointaines. Moins de 5% des exportations totales des Etats-Unis ont été réalisés vers des pays en dehors de l'Hémisphère Ouest.

La consommation de la viande d'agneau et de mouton aux États-Unis est significative, alors que les exportations sont modestes. En plus des 70,000 tonnes métriques environ de produits importés en 2003, les consommateurs domestiques ont acheté approximativement 97 pour cent des 100,000 tonnes métriques issus de l'abattage domestique. Les exportations des Etats-Unis étaient approximativement de 3 pour cent de l'abattage domestique. Le Maroc a le droit d'exiger que toute viande d'agneau, de mouton et de caprin vendue au Maroc réponde aux normes Halal. La situation de la viande de caprin est semblable à celle de la viande d'agneau et de mouton. Les États-Unis n'ont pas exporté de viande de caprin pendant plusieurs années passées. La demande pour la viande de caprin est très réduite aux États-Unis, elle est satisfaite essentiellement par des importations. En 2003 les Etats-Unis ont importé 5,5 M\$ de viande de caprin.

Une augmentation des importations de moutons et de caprins vivants de l'Australie et de la Nouvelle Zélande n'est pas probable. Les coûts d'assurance sont élevés étant donné le taux de mortalité pour les animaux vivants et les compagnies de transport sont peu disposées à prendre en charge la responsabilité de l'alimentation et des soins durant le transport.

Pour la période 1999-2003 entière, les États-Unis ont importé seulement 12 moutons d'Australie et 2 moutons de la Nouvelle Zélande. La plupart des importations des États-Unis d'animaux vivants, y compris les moutons, sont effectuées à partir de pays limitrophes des États-Unis (le Canada et le Mexique). Le Canada, le fournisseur principal, offre des géniteurs de haute valeur.

Washington, D.C., le 15 juin 2004

L'Honorable Robert B. Zoellick
Représentant du Commerce des États-Unis

Monsieur l'Ambassadeur Zoellick,

J'ai le plaisir de recevoir votre lettre datée d'aujourd'hui ainsi libellée :

J'ai l'honneur de confirmer l'entente suivante à laquelle sont parvenues les délégations des États-Unis d'Amérique et du Royaume du Maroc au cours des négociations concernant le Chapitre Cinq (Règles d'Origine) de l'Accord de Libre Echange entre nos Gouvernements signé ce jour :

Au cours des négociations de l'Accord, la délégation des États-Unis a remis à la délégation marocaine la note ci-jointe relative à certains aspects du commerce de la viande d'agneau, de mouton et de caprin aux États-Unis. Si, après l'entrée en vigueur de cet Accord, les États-Unis commencent à exporter la viande de mouton, d'agneau ou de caprin au Maroc, les États-Unis et le Maroc entreront en consultations à la demande de l'un ou de l'autre Gouvernement.

J'ai l'honneur de proposer que cette lettre ainsi que votre lettre de confirmation en réponse fassent partie intégrante de l'Accord.”

J'ai l'honneur de confirmer que l'entente objet de votre lettre est partagée par mon Gouvernement, et que votre lettre ainsi que la présente lettre de réponse constituent une partie intégrante de l'Accord.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma haute considération

Taïb FASSI FIHRI
Ministre Délégué aux Affaires
Étrangères et à la Coopération

Certains Aspects du Commerce des États-Unis de la viande d' Agneau, de Mouton, et de Caprins

Les États-Unis est un importateur net de viande d'agneau et de mouton. En 2003, les États-Unis ont importé 67.580 tonnes métriques (\$327 million) de viande d'agneau et de mouton, alors qu'ils n'ont exporté que 2,908 tonnes métriques (\$7 million) globalement. Au cours de l'année 2003, les États-Unis n'ont seulement exporté que 12,3 tonnes de viande d'agneau et de mouton (\$62,000) aux pays du Moyen-Orient, et n'ont pas réalisé d'exportations vers les pays de la région avec lesquels ils ont signé des accords de libre-échange ni vers les pays d'Afrique du Nord. De plus, les exportations des États-Unis de viande d'agneau et de mouton se sont généralement limitées aux pays du continent américain, les coûts élevés inhérents au fret et à

l'assurance réduisant les bénéfices financiers des exportations de ces produits vers davantage de destinations lointaines. Moins de 5% des exportations totales des Etats-Unis ont été réalisés vers des pays en dehors de l'Hémisphère Ouest.

La consommation de la viande d'agneau et de mouton aux États-Unis est significative, alors que les exportations sont modestes. En plus des 70,000 tonnes métriques environ de produits importés en 2003, les consommateurs domestiques ont acheté approximativement 97 pour cent des 100,000 tonnes métriques issus de l'abattage domestique. Les exportations des Etats-Unis étaient approximativement de 3 pour cent de l'abattage domestique. Le Maroc a le droit d'exiger que toute viande d'agneau, de mouton et de caprin vendue au Maroc réponde aux normes Halal. La situation de la viande de caprin est semblable à celle de la viande d'agneau et de mouton. Les États-Unis n'ont pas exporté de viande de caprin pendant plusieurs années passées. La demande pour la viande de caprin est très réduite aux États-Unis, elle est satisfaite essentiellement par des importations. En 2003 les Etats-Unis ont importé 5,5 M\$ de viande de caprin.

Une augmentation des importations de moutons et de caprins vivants de l'Australie et de la Nouvelle Zélande n'est pas probable. Les coûts d'assurance sont élevés étant donné le taux de mortalité pour les animaux vivants et les compagnies de transport sont peu disposées à prendre en charge la responsabilité de l'alimentation et des soins durant le transport.

Pour la période 1999-2003 entière, les États-Unis ont importé seulement 12 moutons d'Australie et 2 moutons de la Nouvelle Zélande. La plupart des importations des Etats-Unis d'animaux vivants, y compris les moutons, sont effectuées à partir de pays limitrophes des États-Unis (le Canada et le Mexique). Le Canada, le fournisseur principal, offre des géniteurs de haute valeur.